



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

Mesdames et Messieurs les Présidents(es)
des Ligues Régionales et Comités Départementaux

117 rue du Château
des Rentiers
75013 Paris

Paris, le 24 janvier 2014
Nos réf. : 2014/D/CAB/JPS/CBD/0008

T +33 1 53 94 25 00
F +33 1 53 94 26 80
www.ffbb.com

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chers Amis,

Vous le savez, le Gouvernement souhaite que la grande majorité des françaises et des français pratique un sport. Valérie FOURNEYRON, Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative, a réuni, ce mercredi, les DTN et Directeurs Régionaux afin de les mobiliser sur 2 axes : **le Sport pour Tous et le Sport Santé**. Les Cadres Techniques mis à disposition des Fédérations vont être très rapidement mobilisés.

Le CNOSF, réuni en Assemblée Générale Extraordinaire le 9 janvier dernier, a voté un projet pour le sport français, proposant que notre « nation de sportifs devienne une nation sportive ».

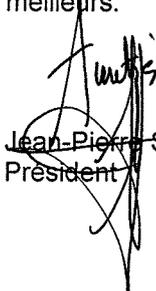
Dans le cadre de la délégation de service public et des conventions d'objectifs signées avec l'Etat, les Fédérations ont l'obligation d'organiser, sur ces 2 axes, un plan d'actions et une évaluation des résultats.

Concernant le Basket, l'offre d'un Basket loisir existe déjà, l'offre nouvelle de 3x3 doit être amplifiée. Ces 2 actions concrètes sont déjà une réponse à la première demande du Gouvernement. Nous devons certainement aller plus loin. Concernant le Sport Santé, la FFBB propose une offre "Basket Santé" et 3 activités ciblant des personnes sédentaires, en surcharge pondérale ou encore atteintes de pathologies légères.

Dans les jours qui suivent, cette offre devrait être validée par le CNOSF et on peut imaginer, au même titre que d'autres sports individuels (athlétisme, natation, cyclisme etc...), que notre offre "Basket Santé" pourrait être prescrite. Si c'est le cas, nous devons nous organiser sur le terrain pour accueillir ces nouveaux pratiquants. Cet enjeu sociétal important pourrait faire évoluer certains de nos clubs. Des financements spécifiques (agence nationale de la santé, mutuelle etc...) pourraient être envisagés dans le cadre d'une formation spécifique et d'une prise en charge partielle de brevetés d'Etat de clubs, de Comités et Ligues s'engageant dans cette démarche.

L'objet de ce courrier est de vous informer de cette mobilisation générale. Nous devons réfléchir à un plan de déploiement territorial prenant en compte ces nouvelles dispositions. Nous évoquerons ce sujet lors des prochaines réunions de Bureau Fédéral et Comité Directeur FFBB et une information complète vous sera transmise dès que nous le pourrons.

Dans cette attente et restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chers Amis, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.


Jean-Pierre SIUTAT
Président

Siret 784 405 862 00052
Code NAF / APE 926 C
N° TVA Intracommunautaire
FR 23 784 405 862
Reconnue d'utilité
publique par décret
du 1^{er} octobre 1971

